

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 2 novembre 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet	M. Martin Bussières
Mme Jacqueline Demers	M. Marc Bouliane
	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible éventuellement sur le site web de la Municipalité.

2020-11-259 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2020-11-260 Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2020

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :
Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2020
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 5 octobre 2020
Résolution: Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
Résolution : Dispense de lecture du procès-verbal du 26 octobre 2020
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : Renouvellement de l'entente de 3 ans avec la Croix-Rouge
Résolution : Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires
Fermeture du bureau municipal « Période des Fêtes »
Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2021
Suivi : Discussion avec les dirigeants de Sogetel

Sécurité publique et civile (aucun sujet)

Transport routier et voirie locale

Appel d'offre ponceau du Rang B-et-C
Résolution : Demande d'offre de service ingénieur : Réfection B-et-C

Hygiène du milieu (aucun sujet)

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Résolution : Demande de dérogation mineure, Lise Poudrier

Loisirs, culture et édifice communautaire

Résolution : Installation d'arbre de Noël
Suivi : Rencontre : sentiers multifonctionnels

Résolution : Paiement des comptes du 6 octobre au 2 novembre 2020

Questions des élus et employés
Questions des contribuables
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2020-11-261 Dispense de lecture du procès-verbal du 5 octobre 2020

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2020-11-262 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.

Adoptée.

2020-11-263 Résolution : Dispense de lecture du procès-verbal du 26 octobre 2020

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2020-11-264 Résolution: Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2020. Le conseil municipal prend acte de ce document. La correspondance est disponible pour consultation.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2020-11-265 Renouvellement de l'entente de 3 ans avec la Croix-Rouge

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de procéder au paiement de la contribution de 170 \$, suivant l'entente de service aux sinistrés intervenue entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Ste-Praxède.

Ce paiement couvre la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Le maire et la directrice générale sont mandatés à signer l'entente pour trois années, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée.

2020-11-266 Résolution : Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus municipaux ont procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires, ce jour, le tout dans les délais requis par la loi.

Le ministère des Affaires municipales sera informé du dépôt de ces déclarations.

Adoptée.

2020-11-267 Fermeture du bureau municipal «Période des Fêtes»

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé au public, pour la période des Fêtes à compter du 18 décembre 2020 jusqu'au 4 janvier 2021.

Adoptée.

2020-11-268 Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2021

Il est proposé par M. Martin Bussièrès
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète le calendrier suivant pour les séances ordinaires de l'année 2021 :

Généralement, les réunions ont lieu les premiers lundis de chaque mois, à 19 h, sauf avis contraire :

11 janvier (2 ^e lundi)	1 ^{er} février	1 ^{er} mars
6 avril (mardi)	3 mai	7 juin
5 juillet	9 août (2 ^e lundi)	7 septembre (mardi)
4 octobre	1 ^{er} novembre	6 décembre

Un avis mentionnant ces dates et heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année. Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

Suivi : Discussion avec les dirigeants de Sogetel

Le maire Daniel Talbot nous informe de la teneur des discussions qu'il entretient avec les dirigeants de Sogetel, relativement à une évaluation des coûts pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

(aucun sujet)

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2020-11-269 Appel d'offres ponceau du Rang B-et-C

Suivant la résolution numéro 2020-09-208, les plans et devis pour le remplacement d'un ponceau dans le Rang B-et-C ont été produits par l'ingénieur Daniel Lapointe de SNC Lavalin;

Attendu que le conseil veut procéder à un appel d'offres, auprès de trois entrepreneurs préalablement désignés par le conseil, pour la réalisation de ces travaux au printemps 2021 étant entendu que le coût envisagé pour ces travaux le permet, le tout, en respect des termes du Règlement municipal sur la gestion contractuelle;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de lancer un appel d'offres par invitations, auprès de trois entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau du Rang B-et-C. Les travaux requis sont identifiés sur les documents de l'ingénieur Daniel Lapointe de la firme SNC Lavalin, sous le numéro de dossier 677171.

Adoptée.

2020-11-270 Demande d'offre de service ingénieur : Réfection B-et-C

Attendu que des travaux majeurs de réfection de voirie dans le Rang B-et-C sont identifiés dans la programmation de travaux du TECQ, pour être réalisés en 2021;

Attendu qu'il y a lieu d'obtenir des plans et devis par une firme d'ingénieur pour la réalisation des travaux ciblés;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de demander à l'ingénieur Daniel Lapointe, de la firme SNC Lavalin, de fournir une offre de service pour la préparation des plans et devis, appel d'offres public et surveillance de chantier, pour des travaux de réfection du Rang B-et-C, prévus en 2021 le tout, en respect de notre Règlement municipal sur la gestion contractuelle.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

(aucun sujet)

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2020-11-271 Résolution : dérogation mineure, Lise Poudrier

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par Mme Lise Poudrier concernant sa propriété portant le numéro de lot 5 689 567, au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, situé au 5679, Chemin Létourneau;

Attendu que la demande vise à morceler le lot actuel borné par le Grand Lac Saint-François et ayant une superficie de 7 744 mètres carrés, afin de pouvoir créer un nouvel emplacement pour y construire une nouvelle résidence;

Attendu qu'un plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Carl Lefebvre, sous ses minutes numéro 21091, identifie les lots pour lesquels un projet de lotissement est demandé;

Attendu que le plan de l'arpenteur-géomètre déposé par la propriétaire fait partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que la division soumise consiste à créer un nouveau lot, où une construction y est présentement érigée, lequel répond en tous points aux normes du règlement de lotissement (lot identifié par le numéro 1 sur le plan déposé);

Attendu que cette demande de dérogation vise le lot identifié par le numéro 2 sur le plan-projet de l'arpenteur-géomètre pour lequel un permis de lotissement est demandé;

Attendu que le lot numéro 2 illustré sur le plan de l'arpenteur-géomètre, possède un frontage avant de 23,01 mètres au lieu du 50 mètres requis et une superficie de 3 647,4 mètres carrés au lieu du 4 000 mètres carrés prévue par le règlement de lotissement;

Attendu que malgré la largeur de 23,01 mètres en frontage du Chemin Létourneau, la largeur moyenne du lot visé par cette dérogation est majoritairement de 50 mètres;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation ne causerait pas de préjudice au voisinage, vu la superficie;

Attendu qu'un avis public a été affiché le 13 octobre 2020 en regard avec la présentation de cette dérogation mineure, le tout dans les délais prévus par la loi;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande de dérogation mineure de Mme Lise Poudrier et recommande au conseil municipal de l'accepter;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'accorder la demande de dérogation mineure de Mme Lise Poudrier.

En ce sens, le conseil municipal autorise l'inspecteur à émettre un permis de lotissement pour la création d'un nouveau lot ayant une façade de 23,01 mètres et d'une superficie de 3 647, 4 mètres carrés, le tout tel qu'illustré par le numéro deux sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Carl Lefebvre, sous ses minutes numéro 21091, lequel plan fait partie intégrante des présentes;

Autant les membres du comité consultatif d'urbanisme, que les élus municipaux, ont pris connaissance du dossier complet déposé par Mme Lise Poudrier en regard avec cette demande de dérogation.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

2020-11-272 Résolution : Installation d'arbre de Noël

Il est résolu par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que M. Gilles Jacques soit mandaté à fournir et installer un arbre de Noël en façade de l'édifice communautaire, selon un montant fixe de 175 \$.

Adoptée.

Suivi : Rencontre: sentiers multifonctionnels

La directrice générale informe les élus des derniers développements dans le projet des sentiers multifonctionnels. Une rencontre a eu lieu mardi le 27 octobre, en présence des membres délégués des municipalités participantes.

2020-11-273 Paiement des comptes du 2 novembre 2020

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 6 octobre et le 2 novembre 2020, laquelle s'élève à 53 745.56 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions reçues des contribuables

2020-11-274 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 19h20.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.